

**RISQUES GARANTIS**

**Hospitalisation**

Frais de Séjour
Honoraires <b>(4)</b> (Non signatire OPTAM / OPTAM-CO : 200 %)
Forfait Hospitalier (20 €/jour : hospitalisation clinique chirurgicale ou hôpital hors psychiatrie, rééducation, convalescence)
Forfait Hospitalier Psychiatrie (15 € par jour)
Forfait Hospitalier Rééducation Convalescence
Forfait Participation Assuré (franchise 18 €)
Chambre Particulière (hospitalisation clinique chirurgicale ou hôpital hors psychiatrie, rééducation, convalescence) <b>(8)</b>
Frais d'accompagnant enfant - de 16 ans (hospitalisation clinique chirurgicale ou hôpital hors psychiatrie, rééducation, convalescence)

**Transport**

**Actes Médicaux**

Visites <b>(4)</b> (Non signatire OPTAM / OPTAM-CO : 200 %)
Consultations <b>(4)</b> (Non signatire OPTAM / OPTAM-CO : 200 %)
Actes de Spécialistes <b>(4)</b>
Soins à l'étranger <b>(1)</b>

**Autres Actes Médicaux**

Auxiliaires Médicaux : infirmiers, kinés,...
Actes de Radiologie, Echographie <b>(4)</b> (Non signataire OPTAM / OPTAM-CO : 200 %)
Analyses Biologiques

**Pharmacie**

Médicaments remboursés par la sécurité sociale
Médicaments remboursés par la sécurité sociale
Médicaments remboursés par la sécurité sociale

**Dentaire**

Soins Dentaires
Prothèses Dentaires acceptées par le Régime Obligatoire
Prothèses Dentaires <b>non remboursées</b> par le Régime Obligatoire (par acte, hors implants) <b>(6)</b>
Orthodontie acceptée ou refusée par le Régime Obligatoire
Parodontologie
Pose chirurgicale Implant (limité à 3 actes par an)

**Optique**

Lunettes et lentilles acceptées par le régime obligatoire
Forfait annuel Verres et Monture équipement simple et complexe par bénéficiaire <b>(3)</b>
Forfait annuel Verres et Monture équipement très complexe par bénéficiaire <b>(3)</b>
FORFAIT Annuel Lentilles acceptées ou non par le Régime Obligatoire
Chirurgie réfractive

**Prothèses**

Prothèses Auditives
Forfait prothèses auditives
Prothèses Orthopédie
Forfait autres prothèses

**Cures thermales : acceptées par la sécurité sociale**

Frais de traitement, honoraires
Forfait frais de transports et hébergement

**Médecine douce**

Ostéopathie, chiropractie, acupuncture <b>(5)</b>
---

**Bien être et prévention (7)**

Vaccins anti-grippe (pour les moins de 65ans)
Détartrage Annuel complet et sous-gingival
Vaccin DTP et rubéole
ACTIVITE SPORTIVE AQUATILES (sur présentation facture acquittée de l'abonnement)
Vaccins non remboursés par la Sécurité Sociale

**Forfait Naissance (2)**

**COGEMUT (Service à la Personne)**

**Tiers payant**

**Base Sécurité sociale**

80%
80%
-
-
-
-
-
-
65%
70%
70%
70%
60% à 100%
60%
70%
60%
65%
30%
15%
70%
70%
+
100%
+
+
60%
+
+
60%
+
65%-70%
+
-
-
-
-
-
-
-
-

**Remboursement Mutuelle Catalane**

300%
300%
100 % Frais Réels
100 % Frais Réels
Frais Réels 45 Jours / An
100 % Frais Réels
60€/Jour (prise en charge illimitée)
32€ / Jour
220%
250%
250%
250%
100%
250%
250%
250%
100%
100%
100%
300%
350%
250%
200%
200€/an/bénéficiaire
250€/implant
100%
340 €
410 €
188 € / An /Bénéficiaire
150 € / An /Bénéficiaire
100%
500€/an/bénéficiaire
100%
500€/an/bénéficiaire
100%
250€/an/bénéficiaire
100 € / An /Bénéficiaire
100% Frais réels
100% Frais réels
100% Frais réels
50€/an/bénéficiaire
60 €/an/bénéficiaire
250 €
OUI
OUI

**L'ensemble des taux tient compte du remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire Mutuelle Catalane dans la limite des frais engagés.**

**Le Maintien du tarif des cotisations est dépendant de l'inflation et des taxes que nous répercutons sur nos tarifs.**

(1) Les soins effectués à l'étranger sont remboursés sous condition de convention conclue entre la France et le pays de séjour et en fonction du taux de remboursement en vigueur en France (Taux sécurité sociale).

(2) Nouveau né inscrit dans les 3 mois suivant sa naissance : versement du forfait naissance en une seule fois avec 2 premiers mois de cotisation offerts .

(3) Sur présentation de la facture acquittée et de l'ordonnance. En accord avec le décret fixé par l'Etat du 18/11/2014 N°2014-1374 : l'équipement optique est désormais remboursé tous les deux ans sauf prescription médicale au motif de changement de corrections, hors mineurs. La monture est limitée à 150€. L'équipement est déterminé simple, complexe ou très complexe selon les critères de diophtie détaillés dans le décret. Seule une ordonnance d'un ophtalmologue est acceptée. Les équipements solaires, cassés ou perdus ne sont pas pris en charge dans la garantie.

(4) Du tarif de convention : L'OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ainsi que l'OPTAM-CO (option tarifaire maîtrisée pour les chirurgiens ou les gynécologues/obstétriciens) conclues entre l'assurance maladie et les médecins exerçant en secteur 2 ou qui sont titulaires d'un droit à dépassement d'honoraires permanent ainsi que de certains médecins exerçant en secteur 1. Voir liste des praticiens signataires sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

(5) Le remboursement de ces soins est limité à 4 actes par an, acte(s) réalisé(s) par un praticien inscrit auprès d'une association agréée. Sur présentation de la facture acquittée et dans la limite des frais engagés.

(6) Sur la base d'une couronne dentaire (107,50 €).

(7) Sur présentation de la facture acquittée.

(8) Le dernier jour de chambre particulière n'est pas pris en charge par la Mutuelle.

Les prestations de services à la personne sont incluses dans ce contrat et assurées par Ma Mutuelle Assistance (détail dans le fascicule remis à l'adhésion)

Dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, ne sont pas pris en charge :

- la participation d'1 € (au 01/01/06) sur les actes médicaux, consultations et actes de biologie,
- la majoration de participation de 40 % (au 01/02/09) en cas de non respect du parcours de soins,
- la franchise de 0,50 € (au 01/01/08) sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux,
- la participation de 2 € (au 01/01/08) sur les transports sanitaires.

**GARANTIE BC 2**

à partir du 01 Janvier 2018

**LA MUTUELLE  
CATALANE**

Optez pour une mutuelle plus humaine

**Document non contractuel**

[www.mutuelle-catalane.com](http://www.mutuelle-catalane.com)

[contact@mutuelle-catalane.com](mailto:contact@mutuelle-catalane.com)

20 Avenue de Grande Bretagne - 66029 Perpignan Cedex - Telephone : 04 68 34 55 57